

SANTÉ

COVID-19 : SE FAIRE VACCINER EN SEINE-ET-MARNE



Publics éligibles, professionnels prioritaires, centres de vaccination... Retrouvez toutes les informations pratiques pour se faire vacciner en Seine-et-Marne.



Créé le: 27/04/2021

- Mis à jour le : 27/04/2021

Qui sont les personnes éligibles à la vaccination ?

accin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

(à partir de 18 ans)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/accin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin
60 ans et plus	Je suis en établissement pour personnes âgées →	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement Chez mon médecin traitant Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	<ul style="list-style-type: none"> Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier 	<ul style="list-style-type: none"> En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

version : avril 2021

Conformément aux recommandations vaccinales de la Haute Autorité de santé, les personnes autorisées à se faire vacciner à ce jour sont :

- Toutes personnes de 55 ans et plus ;
- Les personnes de 18 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de la Covid-19 ;
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse ;
- Les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, en unités de soins de longue durée ou hébergées en résidences autonomie et résidences services ;
- Les personnes de 50 à 54 ans inclus souffrant d'une ou plusieurs comorbidités ;
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants (FTM) ;
- Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- Les professionnels du secteur de la santé et du secteur médico-social ;
- Certains professionnels de 55 ans et plus, bénéficiant de créneaux de vaccination dédiés.

Retrouvez le détail de cette liste des publics prioritaires à la vaccination contre la covid-19 sur le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>).

Où se faire vacciner en Seine-et-Marne ?

Au total, le département de Seine-et-Marne compte aujourd'hui 13 centres de vaccination dont le nouveau [vaccinodrome au Disney's Newport Bay Club de Disneyland Paris](#).

Ouvert depuis le samedi 24 avril, ce très grand centre de vaccination vaccine le grand public tous les week-ends. Toutes les personnes de plus de 60 ans ou les personnes ayant une pathologie à très haut risque de forme grave de la Covid-19 munies d'une prescription médicale peuvent se faire vacciner au vaccinodrome de Disney. Exceptionnellement, les professionnels prioritaires âgés de plus de 55 ans peuvent être vaccinés en semaine.

Pour prendre rendez-vous dans l'un des centres de vaccination de Seine-et-Marne, veuillez consulter le site [Sante.fr](https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-77-seine-et-marne.html) (<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-77-seine-et-marne.html>).



Pour information, les personnes de moins de 55 ans qui ont reçu une première dose du vaccin AstraZeneca sont invitées à demander une deuxième dose de vaccin Pfizer ou Moderna.

Des créneaux ouverts aux professionnels prioritaires



Considérés comme plus exposés au virus, les professionnels prioritaires de 55 ans et plus peuvent bénéficier d'épous la mi-avril de créneaux dédiés pour se faire vacciner avec le vaccin AstraZeneca en centre de vaccination. Retrouvez la liste complète des professionnels prioritaires du secteur public et du secteur privé sur le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19#liste-prio) (<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19#liste-prio>).

Ces professionnels peuvent prendre rendez-vous en ligne dans l'un des trois centres de vaccination seine-et-marneais concernés :

1. Grand centre SDIS Disney ;
2. Centre GHSIF Melun ;
3. Centre de vaccination de Pontault-Combault.



Cette semaine, des créneaux sont ouverts :

- > Au centre GHSIF de Melun : le jeudi 29 avril de 12h à 17h et le vendredi 30 avril de 12h à 17h.
- > Au grand centre SDIS Disney : le vendredi 30 avril de 9h30 à 17h30.

Les vaccinations se font sur rendez-vous via [Doctolib](https://www.doctolib.fr/) (<https://www.doctolib.fr/>) et [KelDoc](https://www.keldoc.com/) (<https://www.keldoc.com/>). À noter : un justificatif d'éligibilité vous sera demandé à votre rendez-vous.

- Pour les salariés : une déclaration sur l'honneur ou un bulletin de salaire ;
- Pour les travailleurs indépendants : une déclaration sur l'honneur ou la carte professionnelle.